

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 12 - 13

Séance du 15 décembre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

L'an deux mille quinze, le quinze décembre,

Représentés : 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA, CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, TROGNO, VIDAL, Messieurs, CATTUI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

BUDGET DE L'EAU

**DECISION BUDGETAIRE
MODIFICATIVE N° 1**

EXERCICE 2015

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine MANFREDI),

Adjoint : Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à Monsieur Antoine BAGNO).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20151215-DEL20151213B-
BF
Date de télétransmission : 04/01/2016
Date de réception préfecture : 04/01/2016

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Communale que le Budget Supplémentaire du service de l'Eau, exercice 2015 a été adopté par délibération n° 2015.11.13 du 17 novembre 2015.

S'agissant des dépenses imprévues d'exploitation, Monsieur le Maire rappelle que 60 000 € ont été affectés au chapitre 022 pour un total des dépenses réelles d'exploitation de 690 059,53 €.

Cependant, les crédits affectés en dépenses imprévues ne pouvant être supérieurs à 7,5 % des dépenses réelles, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'enlever la somme de 10 000 € au chapitre 022 - *dépenses imprévues d'exploitation* et d'affecter la somme de 10 000 € au chapitre 011 - *Compte 6152 – Entretien et réparation de biens immobiliers*.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal la Décision Budgétaire Modificative suivante :

Dépenses

Comptes	Montant €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues d'exploitation	- 10 000 €

Recettes

Comptes	Montant €
Chapitre 011 – Compte 6152 – Entretien et réparation de biens immobiliers	+ 10 000 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'enlever la somme de 10 000 € au chapitre 022 - *dépenses imprévues d'exploitation* et d'affecter la somme de 10 000 € au chapitre 011 - *Compte 6152 – Entretien et réparation de biens immobiliers*.

Adopte la Décision Budgétaire Modificative proposée,

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20151215-DEL20151213B-
BF
Date de télétransmission : 04/01/2016
Date de réception préfecture : 04/01/2016